

LA PROMESSE MÉTAPHYSIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS

Le document émanant de la **COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS (CEG)** semble formel : « Vous avez gagné la somme totale de 1 490 000 € ». Une autre phrase confirme qu'il s'agit d'une « décision définitive et irrévocable ».

Si vous pensez que toutes ces promesses constituent une belle fumisterie, vous avez entièrement raison :

L'appellation « Commission européenne » vise à donner une impression communautaire à ce règlement mais vous n'êtes pas dupe.

Le paiement d'une « minuscule somme forfaitaire de 40 € » qui vous est réclamée vous agace.

La multiplication des sigles et adresses a éveillé votre vigilance : un courrier affranchi en Suisse, une enveloppe-retour libellée **GMFA** à Munich, un chèque bancaire à libeller à l'ordre d'un mystérieux **D.I.I.P.** ou des billets de banque à insérer dans l'enveloppe ne vous inspirent pas.

Et surtout un microscopique paragraphe vient confirmer vos craintes : « Le contenu de ce courrier à caractère prometteur n'engage pas l'éditeur et laisse libre cours à croire ou à ne pas croire à ces textes purement métaphysiques. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)